

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
FOND DE PRÊTS DE PREMIER RANG BNI	14 août 2024	Québec
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES DURABLES BNI		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
FONDS MONDIAL AMBITION CLIMATIQUE BNI		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve-et-Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
BROOKFIELD INFRASTRUCTURE CORPORATION	15 août 2024	Ontario
BROOKFIELD INFRASTRUCTURE PARTNERS L.P.	15 août 2024	Ontario
NINEPOINT 2024 SHORT DURATION FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP II	16 août 2024	Ontario
PLURILOCK SECURITY INC. (AUPARAVANT, LIBBY K INDUSTRIES INC.)	19 août 2024	Colombie-Britannique
SIENNA SENIOR LIVING INC.	16 août 2024	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
(AUPARAVANT, LEISUREWORLD SENIOR CARE CORPORATION)		
SUMMA SILVER CORP.	16 août 2024	Colombie-Britannique

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION	19 août 2024	Ontario
BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.	19 août 2024	Ontario
EVOLVE ACTIVE GLOBAL FIXED INCOME FUND	20 août 2024	Ontario
EVOLVE AUTOMOBILE INNOVATION INDEX FUND		
EVOLVE CRYPTOCURRENCIES ETF		
EVOLVE CYBER SECURITY INDEX FUND		
EVOLVE ENHANCED YIELD BOND FUND		
EVOLVE FUTURE LEADERSHIP FUND		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
EVOLVE GLOBAL HEALTHCARE ENHANCED YIELD FUND		
EVOLVE NASDAQ TECHNOLOGY ENHANCED YIELD INDEX FUND		
EVOLVE US BANKS ENHANCED YIELD FUND		
FONDS ACTIF ACTIONS PRIVILÉGIÉES CANADIENNES EVOLVE		
FONDS COMPTE D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ		
US HIGH INTEREST SAVINGS ACCOUNT FUND		
FNB BONS DU TRÉSOR AMÉRICAIN MAXIMISEUR DE RENDEMENT(MC) HAMILTON	16 août 2024	Ontario
FNB OBLIGATIONS AMÉRICAINES MAXIMISEUR DE RENDEMENT(MC) HAMILTON (AUPARAVANT, FNB OBLIGATIONS AMÉRICAINES MAXIMISEUR DE RENDEMENT HAMILTON)		
FNB SOCIÉTÉS AMÉRICAINES MAXIMISEUR DE RENDEMENT(MC) HAMILTON (AUPARAVANT, FNB SOCIÉTÉS AMÉRICAINES MAXIMISEUR DE RENDEMENT HAMILTON)		
FNB TECHNOLOGIE MAXIMISEUR DE RENDEMENT(MC) HAMILTON (AUPARAVANT, FNB TECHNOLOGIE MAXIMISEUR DE RENDEMENT HAMILTON)		
FNB D'ACTION AMÉRICAINES AVEC MARGE DE PROTECTION ÉCHÉANT EN AOÛT VEST FIRST TRUST	20 août 2024	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
FNB D' ACTIONS AMÉRICAINES AVEC MARGE DE PROTECTION ÉCHÉANT EN FÉVRIER VEST FIRST TRUST		
FNB D' ACTIONS AMÉRICAINES AVEC MARGE DE PROTECTION ÉCHÉANT EN MAI VEST FIRST TRUST		
FNB D' ACTIONS AMÉRICAINES AVEC MARGE DE PROTECTION ÉCHÉANT EN NOVEMBRE VEST FIRST TRUST		
FNB DE FONDS DE FNB AVEC MARGE DE PROTECTION VEST FIRST TRUST (CANADA)		
FNB INDICIEL MULTIFACTORIEL AMÉRICAIN À GRANDE CAPITALISATION MANUVIE	20 août 2024	Ontario
FNB INDICIEL MULTIFACTORIEL AMÉRICAIN À MOYENNE CAPITALISATION MANUVIE		
FNB INDICIEL MULTIFACTORIEL AMÉRICAIN À PETITE CAPITALISATION MANUVIE		
FNB INDICIEL MULTIFACTORIEL CANADIEN À GRANDE CAPITALISATION MANUVIE		
FNB INDICIEL MULTIFACTORIEL CANADIEN À PETITE ET MOYENNE CAPITALISATION MANUVIE		
FNB INDICIEL MULTIFACTORIEL INTERNATIONAL DES MARCHÉS DÉVELOPPÉS MANUVIE		
FNB INDICIEL MULTIFACTORIEL DES MARCHÉS ÉMERGENTS MANUVIE		
FONDS D' ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT	16 août 2024	Ontario
FONDS D' ARBITRAGE DE FUSIONS		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
MONDIAL OAK HILL NEXPOINT PLUS		
HARVEST AMAZON ENHANCED HIGH INCOME SHARES ETF	14 août 2024	Ontario
HARVEST AMAZON HIGH INCOME SHARES ETF		
HARVEST ELI LILLY ENHANCED HIGH INCOME SHARES ETF		
HARVEST ELI LILLY HIGH INCOME SHARES ETF		
HARVEST MICROSOFT ENHANCED HIGH INCOME SHARES ETF		
HARVEST MICROSOFT HIGH INCOME SHARES ETF		
HARVEST NVIDIA ENHANCED HIGH INCOME SHARES ETF		
HARVEST NVIDIA HIGH INCOME SHARES ETF		
HYDRO ONE LIMITED	20 août 2024	Ontario
PET VALU HOLDINGS LTD.	15 août 2024	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
CROISSANCE CANADIENNE COUNSEL	15 août 2024	Québec
DIVIDENDE CANADIEN COUNSEL		
IMMOBILIER MONDIAL COUNSEL		
PETITES CAPITALISATIONS MONDIALES COUNSEL		
REVENU FIXE COUNSEL		
FNB GLOBAL X INDICE MSCI EAFE À RENDEMENT AMÉLIORÉ	14 août 2024	Ontario
FNB GLOBAL X INDICE MSCI MARCHÉS ÉMERGENTS À RENDEMENT AMÉLIORÉ		
FNB GLOBAL X INDICE NASDAQ-100 À RENDEMENT AMÉLIORÉ		
FNB GLOBAL X INDICE S&P 500 À RENDEMENT AMÉLIORÉ		
FONDS INTERNATIONAL DE CROISSANCE MD	14 août 2024	Ontario
FONDS INTERNATIONAL DE VALEUR MD		
FONDS COLLECTIF D'ACTION INTERNATIONALES GPPMD	14 août 2024	Ontario
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE CANADA VIE	19 août 2024	Ontario
NFI GROUP INC.	20 août 2024	Manitoba

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Aucune information.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

#### 6.6.2 Dispenses de prospectus

##### **LeddarTech Holdings Inc. (l'« émetteur ») Accord pour un placement à l'extérieur du Québec**

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 20 juin 2024 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour procéder au placement d'actions ordinaires et des titres convertibles auprès de personnes établies à l'extérieur du Québec, le tout conformément aux documents déposés par l'émetteur auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi.

En conséquence, l'Autorité donne son accord à l'émetteur pour qu'il puisse procéder au placement auprès de personnes établies à l'extérieur du Québec.

Fait le 2 juillet 2024.

Benoît Gascon  
Directeur principal du financement des sociétés

Décision n° : 2024-FS-1042248

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

#### SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
AA MISSION ACQUISITION CORP.	2024-08-02	34 645 000 \$
ALIGNVEST STUDENT HOUSING REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2022-12-31	1 179 266 \$
ALIGNVEST STUDENT HOUSING REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-06-30	3 803 350 \$
ALIGNVEST STUDENT HOUSING REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2022-10-31	3 636 739 \$
ALIGNVEST STUDENT HOUSING REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-04-30	5 610 428 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ALIGNVEST STUDENT HOUSING REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2022-07-31	2 040 100 \$
ALIGNVEST STUDENT HOUSING REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-05-31	40 954 700 \$
ALIGNVEST STUDENT HOUSING REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-01-31	4 612 963 \$
ALPHI CAPITAL I LP	2024-08-09	16 500 000 \$
ANGELLIST ADVISORS, LLC	2024-08-09	13 728 \$
ANGELLIST ADVISORS, LLC	2024-08-12	7 551 \$
ANTRIM BALANCED MORTGAGE FUND LTD.	2024-07-25 au 2024-08-01	3 923 194 \$
ANTRIM BALANCED MORTGAGE FUND LTD.	2024-08-08 au 2024-08-15	3 112 148 \$
ANTRIM BALANCED MORTGAGE FUND LTD.	2024-05-02 au 2024-05-09	4 010 976 \$
ANTRIM BALANCED MORTGAGE FUND LTD.	2024-05-16 au 2024-05-23	4 697 397 \$
ANTRIM BALANCED MORTGAGE FUND LTD.	2024-07-11 au 2024-07-18	6 706 842 \$
ARHT MEDIA INC.	2024-08-14	175 788 \$
AURORA EQUITY PARTNERS VII-A L. P.	2024-07-31	16 570 800 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
BANQUE ROYALE DU CANADA	2024-07-17	2 000 000 \$
BENZ MINING CORP.	2022-09-20	11 914 728 \$
BLACKROCK EUROPE PROPERTY FUND V SCSP SIF	2024-08-06	12 198 544 \$
BMEX GOLD INC.	2024-08-02	1 201 244 \$
CANADIAN COPPER INC. (FORMERLY, MELIUS METALS CORP.)	2023-07-31	1 095 568 \$
CHAMPS D'OR DE LA BEAUCE INC.	2022-10-21	330 000 \$
CIZZLE BRANDS LTD.	2024-08-07	6 392 404 \$
ECAPITAL BOND CORP.	2022-09-16	13 426 825 \$
EPIPHANY GROUP LTD.	2024-08-14	455 322 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-12-18	6 352 557 \$
ESPRESSO VENTURE DEBT TRUST	2024-08-08	1 577 960 \$
FELDAN BIO INC.	2024-08-08	12 306 322 \$
GLENGARRY FUNDING TRUST	2024-08-08	12 350 \$
GOLDON RESOURCES LTD.	2024-08-16	522 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ICM CRESCENDO MUSIC ROYALTY FUND	2024-05-31	8 249 901 \$
INVICO DIVERSIFIED INCOME FUND	2024-07-31	6 029 083 \$
INVICO DIVERSIFIED INCOME FUND	2024-06-26	5 527 002 \$
INVICO DIVERSIFIED INCOME FUND	2024-05-29	4 011 842 \$
INVINCIBLE INVESTMENT CORPORATION	2024-07-30	35 203 707 \$
KADI BOTANICAL INC.	2023-07-31	227 000 \$
KOHLBERG TE INVESTORS X, L.P.	2024-08-02	83 148 000 \$
KOHO FINANCIAL INC.	2024-08-06	20 325 767 \$
LES PRODUCTIONS TV BWS INC.	2024-02-07	10 000 \$
LES RESSOURCES YORBEAU INC.	2024-08-07	1 000 000 \$
MILITARY METALS CORP. (FORMERLY, X1 ENTERTAINMENT GROUP INC.)	2024-08-07 au 2024-08-12	3 000 000 \$
MINI MALL STORAGE PROPERTIES TRUST	2024-06-28	8 045 782 \$
MINI MALL STORAGE PROPERTIES TRUST	2024-04-30	30 811 186 \$
MINI MALL STORAGE PROPERTIES TRUST	2024-05-30	13 618 155 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
MINI MALL STORAGE PROPERTIES TRUST	2024-07-31	8 926 068 \$
MONETARY METALS BOND III LLC	2024-08-08	1 683 645 \$
NAUTIC PARTNERS XI-A, L.P.	2024-08-01	20 769 000 \$
NEWLOOK CAPITAL DENTAL SERVICES TRUST	2022-05-31	358 200 \$
NEWLOOK CAPITAL DENTAL SERVICES TRUST	2023-11-23	1 028 300 \$
NEWLOOK CAPITAL DENTAL SERVICES TRUST	2023-12-19	908 400 \$
NEWLOOK CAPITAL DENTAL SERVICES TRUST	2023-09-21	1 045 200 \$
NEWLOOK CAPITAL DENTAL SERVICES TRUST	2023-08-24	1 038 300 \$
NEWLOOK CAPITAL DENTAL SERVICES TRUST	2023-10-26	1 170 200 \$
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL AND INFRASTRUCTURE SERVICES FUND III	2023-04-20	352 700 \$
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL AND INFRASTRUCTURE SERVICES FUND III	2024-02-22	379 300 \$
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL AND INFRASTRUCTURE SERVICES FUND III	2024-07-30 au 2024-08-06	5 636 367 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL AND INFRASTRUCTURE SERVICES FUND III	2023-10-26	375 600 \$
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL AND INFRASTRUCTURE SERVICES FUND III	2022-11-29	1 848 610 \$
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL AND INFRASTRUCTURE SERVICES FUND III	2022-10-20	422 700 \$
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL AND INFRASTRUCTURE SERVICES FUND III	2024-04-25	3 668 060 \$
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL AND INFRASTRUCTURE SERVICES FUND III	2023-08-24	404 520 \$
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL AND INFRASTRUCTURE SERVICES FUND III	2023-11-23	469 580 \$
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL AND INFRASTRUCTURE SERVICES FUND III	2023-07-20	486 495 \$
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL AND INFRASTRUCTURE SERVICES FUND III	2022-12-21	823 900 \$
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL AND INFRASTRUCTURE SERVICES FUND III	2024-03-21	519 980 \$
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL AND INFRASTRUCTURE SERVICES FUND III	2023-09-21	105 000 \$
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL AND INFRASTRUCTURE SERVICES FUND III	2023-03-23	705 800 \$
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL AND INFRASTRUCTURE SERVICES FUND III	2022-09-22	971 106 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL AND INFRASTRUCTURE SERVICES FUND III	2023-12-19	629 280 \$
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL AND INFRASTRUCTURE SERVICES FUND III	2024-01-25	885 370 \$
NUBIAN RESOURCES LTD.	2024-06-25	265 000 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2024-08-05 au 2024-08-15	421 940 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2023-06-05 au 2023-06-15	571 970 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2022-08-22 au 2022-09-01	581 030 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2023-05-22 au 2023-06-01	552 500 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2023-07-24 au 2023-08-03	338 110 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2023-06-30 au 2023-07-10	580 810 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2024-03-18 au 2024-03-28	602 230 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2023-04-10 au 2023-04-20	588 850 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2024-05-13 au 2024-05-23	553 090 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2024-05-27 au 2024-06-06	472 100 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2022-07-13 au 2022-07-22	195 850 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2024-06-24 au 2024-07-04	457 880 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
PEER CAPITAL CORPORATION	2022-12-19 au 2022-12-29	457 560 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2023-06-19 au 2023-06-29	554 810 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2023-12-11 au 2023-12-21	582 860 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2022-11-21 au 2022-12-01	461 460 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2022-07-05 au 2022-07-12	241 500 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2022-06-24 au 2022-07-04	379 200 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2024-04-01 au 2024-04-11	472 830 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2023-03-27 au 2023-04-06	649 970 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2022-07-25 au 2022-08-04	422 750 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2023-04-24 au 2023-05-04	644 360 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2023-02-13 au 2023-02-23	440 660 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2024-01-22 au 2024-02-01	434 840 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2022-09-05 au 2022-09-15	310 340 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2022-09-30 au 2022-10-07	254 060 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2022-08-08 au 2022-08-18	778 540 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2023-01-16 au 2023-01-26	565 790 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
PEER CAPITAL CORPORATION	2023-01-30 au 2023-02-09	500 640 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2024-02-20 au 2024-03-01	460 470 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2023-01-03 au 2023-01-13	516 060 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2023-05-08 au 2023-05-18	665 600 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2023-12-25 au 2024-01-04	550 810 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2024-07-08 au 2024-07-18	520 020 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2024-06-10 au 2024-06-20	449 800 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2022-06-13 au 2022-06-23	402 250 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2024-02-05 au 2024-02-15	645 920 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2022-11-07 au 2022-11-17	623 480 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2024-03-04 au 2024-03-14	451 060 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2022-09-19 au 2022-09-29	387 870 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2024-07-22 au 2024-08-01	605 020 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2022-10-11 au 2022-10-21	469 770 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2022-10-24 au 2022-11-03	313 430 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2023-03-13 au 2023-03-23	651 860 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
PEER CAPITAL CORPORATION	2022-05-30 au 2022-06-09	638 400 \$
PEMBROOK COPPER CORP.	2023-11-01	150 000 \$
PEMBROOK COPPER CORP.	2023-08-08	200 000 \$
PEMBROOK COPPER CORP.	2023-09-13	200 000 \$
PEMBROOK COPPER CORP.	2023-11-30	250 000 \$
PLACEMENTS OMÉGA S.E.C.	2024-08-06	200 000 \$
PPL CAPITAL FUNDING, INC.	2024-08-09	4 098 425 \$
Q2 METALS CORP. (FORMERLY QUEENSLAND GOLD HILLS CORP.)	2024-08-09	4 348 480 \$
ROCKET SOFTWARE, INC.	2024-05-01	152 724 900 \$
SECURE CAPITAL MIC INC.	2024-07-02 au 2024-07-10	703 000 \$
SRTX INC.	2024-08-07	68 695 \$
STALLION URANIUM CORP. (FORMERLY STALLION DISCOVERIES CORP.)	2024-07-30	2 533 001 \$
TEN99 BROADVIEW TRUST	2024-08-09	580 000 \$
THE AES CORPORATION	2024-05-21	23 203 300 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2024-08-06 au 2024-08-09	233 941 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
TVC PRIVATE REAL ESTATE TRUST	2024-07-31 au 2024-08-02	274 998 \$
UNITED AIRLINES 2024-1 CLASS AA PASS THROUGH TRUST	2024-08-05	4 161 600 \$
VIVA GOLD CORP.	2024-08-08	1 193 004 \$
WEST STREET CAPITAL PARTNERS IX OFFSHORE LP	2024-07-22	22 523 \$

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
FONDS COTE 100 GRANDES SOCIÉTÉS CANADIENNES	2023-01-01 au 2023-12-31	4 990 275 \$
FONDS COTE 100 PREMIER	2023-01-01 au 2023-12-31	13 081 943 \$
LAZARD INTERNATIONAL EQUITY (CANADA) FUND	2023-01-01 au 2023-12-31	336 479 \$
LETKO BROUSSEAU FONDS RER D'ACTIONS INTERNATIONALES	2023-01-06 au 2023-12-29	1 842 342 \$
LETKO BROUSSEAU FONDS RER D'ACTIONS MONDIALES ESG SANS COMBUSTIBLES FOSSILES	2023-02-14 au 2023-11-02	661 400 \$
LETKO BROUSSEAU FONDS RER D'OBLIGATIONS	2023-01-17 au 2023-12-21	4 001 400 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
LETKO BROSSEAU FONDS RER ÉQUILIBRÉ	2023-01-03 au 2023-12-28	9 014 617 \$
NEWPORT BALANCED FUND	2023-01-01 au 2023-12-31	132 690 782 \$
MIRABAUD SICAV GLOBAL STRATEGIC BOND FUND	2023-01-02 au 2023-12-27	2 558 673 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### **Brookfield Infrastructure Partners L.P. (« BIP ») et Brookfield Infrastructure Corporation (« BIP ») et collectivement avec BIPC, les « émetteurs »** **Demande de dispense**

Vu la demande présentée par les émetteurs auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 8 août 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, RLRQ, c. V-1.1, r. 24 (le « Règlement 51-102 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes au rapport annuel sur formulaire américain 20-F de BIP pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, les annexes au rapport annuel sur formulaire américain 20-F de BIPC pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ainsi que toute version modifiée de celles-ci, lesquelles seront intégrées par renvoi dans le prospectus, ainsi que les annexes à tout autre document américain des émetteurs préparé conformément à la Loi de 1934, lorsqu'elles seront intégrées par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que les émetteurs prévoient déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 15 août 2024, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. Les émetteurs sont des émetteurs assujettis dans tous les territoires du Canada;
2. Les émetteurs sont assujettis à la Loi de 1934 et se conforment à celle-ci;
3. Les émetteurs sont dispensés de certaines obligations d'information continue prévues au Règlement 51-102 pourvu qu'ils déposent auprès de l'Autorité tous les documents qu'ils doivent déposer aux termes de la Loi de 1934;
4. Le dépôt des documents des émetteurs sous la forme exigée en vertu de la Loi de 1934 a pour conséquence d'intégrer les annexes par renvoi dans le prospectus;
5. En vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, les documents contenus aux annexes n'auraient pas eu à être intégrés par renvoi dans le prospectus, n'eût été l'intégration par renvoi dans le prospectus des documents sous la forme exigée en vertu de la Loi de 1934;
6. Tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
7. Du fait de leur intégration par renvoi dans le prospectus, les annexes doivent être établies en français ou en français et en anglais;
8. Tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par les émetteurs.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait le 15 août 2024.

Benoit Gascon  
Directeur principal du financement des sociétés

Décision n° : 2024-FS-1050672

**Les entreprises Bold Capital (l'« émetteur »)  
Opération admissible – avis d'acceptation**

*Vu l'Instruction générale 41-601Q relative aux sociétés de capital de démarrage;*

Vu l'engagement souscrit par l'émetteur envers l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») du 11 janvier 2019 dans le cadre de son premier appel public à l'épargne par prospectus (l'« engagement »);

Vu l'opération admissible projetée de l'émetteur;

Vu le dépôt, auprès de l'Autorité, du projet de déclaration de changement à l'inscription (la « déclaration ») préparé par l'émetteur le 13 août 2024 relativement à l'opération admissible projetée;

Vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'engagement;

Vu les informations déposées auprès de l'Autorité.

En conséquence, l'Autorité accepte la déclaration.

Fait le 14 août 2024.

Patrick Théorêt  
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1050642

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).